



ALLIANCE NATIONALE DES FEMMES RACISÉES, RÉFUGIÉES, ET IM/MIGRANTES

MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF

RÉSUMÉ DU PROJET

L'Alliance nationale des femmes racisées, réfugiées et im/migrantes est un projet lancé par OCASI - Ontario Council of Agencies Serving Immigrants. Le projet a pour objectif d'explorer le besoin ainsi que la faisabilité de former une alliance nationale des femmes racialisées, réfugiées, et im/migrantes, y compris les femmes trans et les personnes non-binaires et de favoriser le développement d'une force communautaire collective parmi des organismes communautaires à travers le pays.

En collaborant au projet d'ANFRRI, les membres de la communauté auront l'occasion de créer un espace pour se réunir et se mobiliser autour de priorités communes, établir des liens et de partager des connaissances afin de renforcer les efforts de changement systémique menés par la communauté.

Ce projet est financé par Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC).

Activités principales : Les activités qui suivent permettront de réaliser les objectifs du projet :

- Sensibiliser les acteurs et les organismes communautaires à travers le Canada, en anglais comme en français;
- Établir un comité consultatif (groupe principal constitué de membres);
- Effectuer un état des lieux pour évaluer et documenter le besoin ainsi que la faisabilité de former une alliance nationale;
- Organiser des tables rondes virtuelles dans quatre régions différentes, de même qu'une table ronde nationale;
- Élaborer une charte du projet fondée sur les pratiques antiracistes et anti-oppressives, sur les cadres d'analyse féministe intersectorielle ainsi que sur les principes décoloniaux;
- Mener des activités d'évaluation qui seront confiées à une société d'évaluation externe.

Calendrier : Du 8 février 2021 au 7 août 2023 (veuillez noter que le projet a commencé le 14 juin 2021)

COMITÉ CONSULTATIF

L'objectif du comité consultatif (CC) consiste à fournir les conseils et le soutien nécessaires à la coordinatrice du projet afin d'explorer la nécessité ainsi que la faisabilité de former une alliance nationale. Le CC formé dans le cadre de ce projet est considéré comme un organe consultatif initial, qui sera amené à évoluer avec la mise en place de la structure de l'Alliance.

Les membres du CC joueront un rôle essentiel dans le processus de prise de décision et l'orientation du projet. De plus, ils utiliseront leurs connaissances, leurs expériences ainsi que leur expertise afin de :

- Conseiller et aider au développement stratégique et à la mise en œuvre des objectifs du projet ;
- Collaborer et participer à la mise en œuvre des activités et actions du projet, notamment des tables rondes régionales et nationales;
- Rechercher et communiquer des informations ou des opportunités pour favoriser la collaboration et les échanges entre les membres.

Composition et processus de sélection

Le comité consultatif est composé de douze membres directement liés aux différentes communautés que l'ANFRRI cherche à mobiliser. Ces membres doivent aussi être associés à un organisme communautaire ou groupe. L'un des sièges du CC sera réservé à un employé d'OCASI autre que la coordinatrice du projet.

Les membres de la communauté qui souhaitent à rejoindre le CC peuvent présenter leur candidature. Les candidatures seront acceptées tant que des sièges seront disponibles au sein du comité consultatif. Elles seront étudiées par la coordinatrice du projet d'ANFRRI ainsi que par les autres membres du comité consultatif dans l'ordre de leur réception. Les sélections seront fondées sur la représentation régionale et sur toute autre expérience ou qualité jugée pertinente pour la composition du conseil.

Les membres acceptent de participer sur une base volontaire pour une période minimale de douze mois, avec possibilité de renouvellement.

Rencontres

Le CC s'engage à se réunir virtuellement au minimum six fois par an. Des réunions extraordinaires peuvent être organisées pour la planification et la réalisation d'activités ou d'actions spécifiques du projet. La coordinatrice du projet organisera le calendrier des réunions, fournira la plateforme de réunion virtuelle et présidera les rencontres. Les réunions seront bilingues (français et anglais) afin de faciliter la participation des membres anglophones et francophones du CC. Les documents seront accessibles dans les deux langues officielles et seront fournis aux participants dans un délai raisonnable.

Lignes directrices concernant la participation :

Pour remplir leur rôle, les membres doivent assister régulièrement aux réunions du CC, y participer activement et communiquer selon les besoins tant avec la coordinatrice du projet d'ANFRRI qu'avec les autres membres du comité. Les membres qui se trouvent dans l'incapacité d'assister à une réunion doivent aviser l'organisme coordonnateur. S'ils ne peuvent assister personnellement à la réunion, les membres ont la possibilité, en informant le coordonnateur au préalable, de se faire représenter par une ou un collègue.

En plus des réunions, les membres du CC doivent prévoir de consacrer 2 à 3 heures par mois ou un nombre d'heures raisonnable pour chaque activité afin de pouvoir assumer leurs responsabilités.

Processus de prise de décision et responsabilité :

Les membres du CC travailleront en collaboration pour exécuter le mandat du comité. Dans la mesure du possible, les décisions seront prises par consensus. Lorsqu'un vote est nécessaire, un vote majoritaire suffit. Le quorum est atteint à 7 membres.

Les membres doivent assumer la responsabilité de leur rôle en se préparant aux réunions, en prenant des décisions opportunes afin de ne pas retarder l'avancement du projet et faisant preuve de respect et d'ouverture envers les autres membres du CC, les membres communautaires et la coordinatrice du projet.

Tout membre qui manque sans préavis trois réunions consécutives au cours d'une même année sera considéré comme démissionnaire et remplacé par un nouveau membre.

Conflit d'intérêts :

Tous les membres du comité consultatif sont tenus de respecter les normes d'intégrité les plus élevées et d'éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents.

PRINCIPES DIRECTEURS :

Le projet d'ANFRRI est guidé par les principes d'antiracisme et d'anti-oppression, et repose sur un cadre d'analyse féministe intersectionnelle ainsi que sur des pratiques décoloniales et anticoloniales. Ces principes sont destinés à éclairer et à façonner le processus, les résultats et les relations développés au cours du projet de l'Alliance. Ils sont définis comme suit :

Les pratiques **antiracistes et anti-oppressives (ARAO)** visent à contester, prévenir, éliminer et changer les valeurs, les structures, les politiques, les programmes, les actions et les comportements qui perpétuent le racisme ou l'oppression dans la société, et en particulier le racisme anti-Noirs.

Le **féminisme intersectionnel** affirme que l'équité entre les sexes ne peut être atteinte sans comprendre que les systèmes de pouvoir de notre société excluent et oppriment certaines femmes en raison de leurs identités multiples et croisées. En pratique, le féminisme intersectionnel exige de remettre en question et de résister aux systèmes, institutions et traditions culturelles qui rejettent les expériences des femmes en marge de la société, telles que les personnes autochtones, noires, racialisées, handicapées, immigrées, transgenres ainsi que les personnes LGBTQ2+.

Les principes **décoloniaux et anticoloniaux** reconnaissent la violence et le génocide perpétrés à l'encontre des peuples autochtones au Canada ainsi que dans les pays du Sud sous le colonialisme de peuplement. La décolonisation est le processus intentionnel ayant pour but de s'opposer, de contester et de remplacer l'oppression coloniale sous ses nombreuses formes dans notre société tout comme dans nos relations. Le fait de s'engager dans des pratiques décoloniales consiste à agir de manière concrète pour résister à l'oppression coloniale en signe de solidarité et de soutien aux communautés autochtones.

COORDINATION DU PROJET :

Entre autres, le rôle de la coordinatrice du projet consiste à permettre à l'Alliance d'atteindre ses objectifs en organisant, en planifiant et en mettant en œuvre des activités clés sous la direction du comité

consultatif et celle d'OCASI. Il incombe à la coordonnatrice de rédiger le rapport sur l'analyse environnementale, la stratégie de communication et le rapport final pour Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC). Elle assurera également la liaison, le soutien et la communication entre les acteurs communautaires, les participants au projet (les membres), les membres du comité consultatif ainsi que d'autres interlocuteurs pertinents.

Rôle de l'OCASI :

OCASI joue un rôle d'organisateur et de rassembleur dans ce projet. OCASI reconnaît le travail important effectué par les fournisseurs de services de première ligne, les organismes communautaires et les autres groupes d'action communautaires qui œuvrent à travers le pays tant pour l'équité raciale que pour l'égalité entre les sexes, ainsi que les droits des im/migrants. OCASI a comme objectif de soutenir la convergence de ces groupes vers la construction d'un réseau national ou d'une alliance nationale, qui serait autonome et autoarticulée.

AMENDEMENTS OU MODIFICATIONS :

Des amendements ou des modifications au présent mandat peuvent être proposés par écrit et adoptés par scrutin après examen des membres du comité consultatif.